



SECTION



CANTAL

SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 12/04/2018

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. RAYMON
M. PAILLET

Mme BONNET assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. TEUILLIERAS (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)

En préambule nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Le taux de gréviste de près de 50% à la DGFIP dans le Cantal le 22 mars dernier témoigne du malaise profond et de la forte inquiétude de nos collègues. Mais comment pourrait-il en être autrement ?

Depuis l'automne dernier, les attaques du Gouvernement contre la Fonction Publique dans une idéologie purement néo-libérale sont incessantes : gel du point d'indice, instauration du jour de carence, hausse de la CSG de 1,7%, suppression de 1600 emplois à la DGFIP, report de la revalorisation de la grille indiciaire prévu dans le PPCR, annonces lors du Comité interministériel du 1/02/2018 prévoyant notamment l'amplification de la rémunération au mérite, le recours massif aux contractuels en lieu et place des emplois titulaires, la mobilité forcée dans la Fonction Publique ou le privé avec plan de départs volontaires, et la disparition d'instances de dialogue social sur le modèle de la Loi travail.

Et nous ne pouvons qu'être pessimistes sur les conclusions du Comité Action Publique 2022, qui devraient être annoncées prochainement, d'autant que nous avons appris que la DGFIP avait publié en toute discrétion un appel d'offre visant à mettre en place 2 cellules d'écoute psychologique, une pour l'ensemble des agents, l'autre destinée spécifiquement aux cadres. Le pire serait-il à venir ?

A l'ordre du jour de ce CTL figure notamment une présentation de la campagne de déclaration de revenus 2018 à la veille de la mise en place du Prélèvement à la source. FO DGFIP vous rappelle son opposition au PAS, qui ne se sera en rien une simplification pour nos concitoyens, qui dégradera le taux de recouvrement et qui remettra en cause l'impôt progressif auquel nous sommes attachés.

Le récent bug qui a provoqué des erreurs sur les déclarations pré-remplies de 500 000 contribuables ne peut qu'accroître l'inquiétude de nos collègues pour cette campagne qui commence.

Ce CTL fera également l'objet de l'officialisation d'une nouvelle perte de mission pour la DDFiP du Cantal : le recouvrement des Recettes Non Fiscales qui sera transféré vers différents pôles interrégionaux au 1/09/2018. Les missions de la compétence de notre Direction locale diminuent tant que sa pérennité est menacée même à court terme.

Enfin, nous avons appris que M. Parent envisage d'expérimenter la nomination d'un Directeur pour 2 départements. La DDFiP du Cantal pourrait-elle être concernée ?

Dans ce contexte, FO DGFIP appelle à amplifier le rapport de force du 22 mars et continuera à défendre les intérêts des personnels et à revendiquer notamment la défense du service public et du statut. »

1) Approbation des PV du 15 mars et du 21 mars 2018 :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2) Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Maurs - Saint Mamet :

La Trésorerie était ouverte au public du lundi au jeudi de 09h00-12h00 / 14h00-16h30. Elle sera désormais ouverte le lundi de 13h30 à 16h00 et le mardi, mercredi et jeudi de 9h00-12h00 / 13h30-16h00.

Conformément à nos différentes interventions sur ce même sujet et partant du principe que nos collègues ont souhaité cette modification, nous avons voté pour ce changement même si nous regrettons la diminution de la volumétrie horaire d'ouverture au public.

Les horaires de l'accueil téléphonique ne sont pas modifiés.

Vote : Pour : FO et Solidaire ; Contre : CGT.

3) Présentation de la campagne de déclaration de revenus 2018 en environnement Prélèvement à la source (PAS) :

Une présentation des principales caractéristiques de la campagne IR 2018 nous a été faite.

Le calendrier de la campagne est quasi identique à celui de 2017, la remise à la poste des déclarations s'effectue entre le 05 et 23 avril.

La date limite de dépôt papier est fixée au 17 mai 2018 et au 22 mai pour les déclarations en ligne.

La généralisation de la déclaration en ligne se poursuit. Pour 2018, elle concerne les usagers dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 15 000 €. Pour notre département cela représente théoriquement 23 000 télédéclarants supplémentaires.

En principe, une sanction est prévue par la loi en cas de non télédéclaration cependant notre Directeur a décidé de ne pas appliquer de pénalités cette année.

Durant cette campagne les horaires de réception du public sont sans changement. Toutefois, l'accueil sur rendez-vous sera suspendu du 11 avril au 05 juin 2018.

Concernant le PAS, les actions déjà mises en œuvre par le passé sont maintenues comme la collecte des coordonnées bancaires, la fiabilisation des états civils notamment des mineurs de plus de 15 ans, etc....

Le taux applicable à compter de janvier 2019 sera visualisable sur l'avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017.

Enfin, M. MORICEAU organisera sur ce sujet une conférence de presse vendredi 13 avril.

4) Présentation de la nouvelle organisation des recettes non fiscales (RNF) dans les services déconcentrés :

Les recettes non fiscales ou RNF sont des créances liquidées et émises par les ordonnateurs de l'État et recouvrées par les comptables de la DGFIP. Pour notre département il s'agit du service « FCE » dont 80 % du recouvrement à effectuer concerne les titres de taxe d'aménagement, de redevance archéologie préventive et de taxe sur les véhicules polluants. Les RNF seront désormais transférées sur des pôles spécialisés selon la nature de la créance. A titre d'exemple, les nouvelles taxes d'aménagement des cantaliens émises à compter du 1er septembre seront recouvrées par la DDFIP de l'Ain !

Le service « FCE-produits divers » n'aura donc plus de nouvelles prises en charge de titres mais conservera le recouvrement des restes.

Il s'agit là encore d'une nouvelle mission qui disparaît pour notre direction locale mais aussi une perte d'un service public de proximité pour les usagers concernés. Ce démantèlement progressif de nos missions nous laisse penser que l'on s'approche de la fin de notre DDFIP.

L'administration centrale a évalué cette mission à 1 ETP qui a déjà fait l'objet d'une suppression d'emploi.



5) Questions diverses :

M. MORICEAU nous informe qu'il envisage de supprimer les permanences de Condat, Allanche, Pleaux et Pierrefort.

Nous considérons qu'une fois la Trésorerie fermée, nous n'avons pas à assurer une permanence qui désorganise nos services.

La Direction nous indique que la note de service départementale sur les frais de déplacement sera « légèrement » amendée à la rentrée.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt